



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 15 DÉCEMBRE 2025, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s : Sarah Lévesque, Directrice générale, greffière-trésorière
Monsieur Marc Bégin
Monsieur Pierre Blouin
Monsieur Denys Gosselin

Monsieur André Perron
Monsieur Shawn Brazel
Madame Marie-Michèle Turgeon
Madame Gabrielle Letarte-Dupré

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. ADOPTION DU BUDGET 2026**
 - 4.2. Plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028**
- 5. AVIS DE MOTION**
 - 5.1. Avis de motion du règlement 2025-185 taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception**
- 6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT**
 - 6.1. Présentation du règlement 2025-185 taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 04 décembre 2024.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148).

2025-12-29 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

4. ADMINISTRATION

2025-12-30 4.1. ADOPTION DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton annexées à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires 2026 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

Il est proposé par ***Gabrielle Letarte-Dupré***

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, telles que déposées, qui présentent des recettes de **3 081 466 \$**, des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **2 861 638 \$**, un transfert aux investissements du plan triennal 2026 au montant de **48 000 \$**, un remboursement de la dette totalisant **173 628 \$** et un remboursement au fond de roulement de **33 200 \$** pour des dépenses totalisant un montant de **3 116 466 \$**. Pour assurer un équilibre budgétaire, un montant de **35 000 \$** provenant du surplus non-affecté sera ajouté. À la suite des affectations, le montant des dépenses totalise **3 081 466 \$**.

ET DE publier un résumé du budget dans la prochaine édition du bulletin municipal L'Envol, en février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-12-31 4.2. Plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, doit être adopté par le conseil municipal;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton adopte son plan triennal des dépenses en immobilisations comme suit :

Année 2026 : 833 500 \$

Année 2027 : 590 000 \$

Année 2028 : 3 855 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. AVIS DE MOTION

- 2025-12-32 **5.1. Avis de motion du règlement 2025-185 taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception**

Le conseiller, **Pierre Blouin**, donne avis de motion que le règlement 2025-185 sur la « Taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception » sera présenté et déposé.

6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

- 2025-12-33 **6.1. Présentation du règlement 2025-185 taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception**

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public. Le conseiller, **Shawn Brazel**, dépose un projet de règlement pour le règlement 2025-185 sur la « Taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et conditions de perception » et le règlement sera présenté à une séance ultérieure du conseil municipal.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

- 2025-12-34 **8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Denys Gosselin**

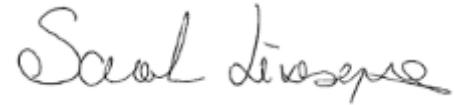
de clore la présente session à **19 h 12**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière